



Bienvenue !

Tu es maintenant le titulaire d'une MasterCard® ok.- prépayée rechargeable.

Ta MasterCard ok.- prépayée te permet de :

- Payer sans argent liquide auprès de plus de 33 millions de commerçants dans le monde entier
- Réserver des vols, des hôtels, des voyages et bien davantage encore
- Faire du shopping online

Nous te souhaitons beaucoup de plaisir avec ta carte !

1. Comment charger ma MasterCard ok.- ?

Tu peux charger le montant de ton choix sur ta carte auprès de plus de 1'000 points de vente, tels que k kiosk ou Press & Book Shops, en Suisse.

Ta carte est chargée et utilisable quelques minutes seulement après le versement (par ex. au kiosque).

2. Combien de temps ma MasterCard ok.- est-elle valable ?

La date d'expiration de ta MasterCard ok.- est indiquée au recto de ta carte.



3. Comment activer Onlineaccess (www.icorner.ch) ?

Tu reçois ton nom d'utilisateur par e-mail et ton mot de passe par courrier séparé. Ton numéro de téléphone portable te sera demandé au premier login.

La sécurité d'accès sera renforcée à partir de cet instant, respectivement au moyen d'un SMS Code valable une seule fois.

4. Comment activer Mobileaccess ?

Tu as deux possibilités pour activer Mobileaccess: soit sur www.icorner.ch, soit directement par téléphone portable.

Envoie le message «mobile1 + les 9 derniers chiffres de ton numéro de carte + ton année de naissance» par SMS au 322 (SMS gratuit).

Exemple de SMS: «mobile1 00000000 1970».

Une brochure d'information et un code d'enregistrement suivront par courrier. À réception, transmets également ce code suivi des 4 derniers chiffres de ton numéro de carte au numéro 322 (SMS gratuit). Exemple de SMS: «194568 0000».

La réception de ton enregistrement te sera confirmée par SMS.

L'activation se fait en principe en l'espace d'un jour ouvrable. Si ton code nous parvient un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'activation peut prendre deux à trois jours. Cornercard te confirmera également l'activation de Mobileaccess pour ta carte par SMS.

Afin de te permettre de vérifier si ton téléphone portable est compatible WAP, en d'autres termes compatible internet mobile, Cornercard t'enverra un nouveau SMS. Ce dernier contient un lien pour le site internet mobile de Cornercard. Il te suffit de te connecter. Si la connexion est établie, ton profil sera automatiquement configuré WAP. Si la connexion avec le site internet mobile de Cornercard n'est pas établie dans les deux heures, ton profil restera configuré SMS.

5. Comment consulter le solde de ma MasterCard ok.- ?

Tu as le choix entre différentes solutions pour consulter le solde de ta MasterCard ok.- :

- internet: sur www.icorner.ch
- SMS: envoyer le message «solde+les 4 derniers chiffres de ton numéro de carte» au numéro 322
- téléphone: appeler la hotline au 0900 26 76 37 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe).



Exemple de SMS: «solde 0000»

6. Comment faire bloquer ma MasterCard ok.- ?

Le numéro +41 (0)844 00 41 41 est à ta disposition 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en cas de perte ou de vol de la carte. Bien entendu, nous te ferons immédiatement parvenir une nouvelle carte.

7. Quels sont les frais liés à ma MasterCard ok.- ?

Aperçu des frais	
Cotisation annuelle	CHF 39.-
Chargements auprès du point de vente	4 % du montant chargé (min. CHF 2.-)
Chargement à l'aide d'un bulletin de versement ou d'un virement	CHF 2.-
Consultations par SMS	CHF 0.80
Frais de traitement monnaies étrangères	2 %
Consultation du solde via la hotline	CHF 1.90 / min du réseau fixe
Hotline perte/vol	Tarif local
Frais pour remboursements à partir de la carte	CHF 25.-
Carte de remplacement en cas de perte ou de vol de la carte	CHF 20.-
Retrait en argent liquide à des distributeurs automatiques de billets en Suisse	CHF 6.-
Retrait en argent liquide à des distributeurs automatiques de billets à l'étranger	CHF 6.-
Retrait en argent liquide à des guichets bancaires	CHF 10.-

Le contenu de cette page fait partie intégrante des conditions générales, qui sont imprimées au verso du présent document.

Tu trouveras de plus amples informations ainsi que les possibilités de contact sur www.okpunktstrich.ch/cards

La Hotline 0900 94 94 94 (CHF 1.90 / min. du réseau fixe) reste à ta disposition pour toute demande relative au rechargement de la carte.





Conditions générales pour les cartes MasterCard prépayées de la Cornèr Banque SA

1. Généralités / émission de la carte

En cas d'acceptation, la Cornèr Banque SA (ci-après «Banque») établit une carte MasterCard prépayée (ci-après «carte») et non transmissible au nom du requérant (ci-après «Titulaire»). La carte reste propriété de la Banque et est émise moyennant paiement d'une taxe annuelle fixée par la Banque. Valora Suisse SA (ci-après «Valora») agit par rapport à la Banque en tant qu'agent du Titulaire en recevant et transférant à la Banque les montants destinés à être versés sur la Carte. Le Titulaire de la carte (ci-après «Titulaire») **doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'accès de tiers**. Le Titulaire reçoit, par courrier séparé, un code personnel et secret (ci-après «NIP»). Le Titulaire est tenu de communiquer à la Banque le plus rapidement possible et par écrit tous les changements relatifs aux informations qu'il a transmises à la Banque au moyen du formulaire de demande de carte, en particulier les éventuels changements de données personnelles ou d'adresse. Le Titulaire répond de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes conditions générales.

2. Validité de la carte / Limite de dépenses / recharge

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci et automatiquement renouvelée si elle n'est pas révoquée par écrit au moins deux mois avant l'échéance. La Banque se réserve le droit de ne pas renouveler la carte, sans en indiquer le(s) motif(s). Le Titulaire s'engage à signer la carte à réception. En cas de renouvellement de la carte, le solde de l'ancienne carte est transféré sur la nouvelle carte, déduction faite de la taxe annuelle. La carte est libérée pour l'utilisation avec une limite de dépenses qui correspond à la somme versée par le Titulaire, déduction faite de la taxe annuelle. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte et augmente sur la base des éventuels versements suivants. L'utilisation de la carte au-delà de la limite de dépenses est illicite; reste réservée l'obligation de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses et ce pour le montant total.

Le Titulaire peut charger la carte à l'aide d'un bulletin de versement, d'un virement ou auprès d'un point de vente de Valora – en Suisse, par exemple chez kiosk, avec. et Press & Books – en payant à Valora le montant à charger ainsi que les frais de chargement. Valora transfère les sommes encaissées à la Banque. La carte peut être utilisée également pour recharger des fonds provenant de services additionnels (par exemple des primes de fidélisation ou bien l'octroi de petits crédits) offerts et gérés par Valora ou autres fournisseurs, sous la responsabilité exclusive de ces derniers.

Le Titulaire reconnaît et accepte que le **chargement soit exécuté par la Banque en collaboration avec la société Novum Card Services GmbH & Co. KG** (ci-après «Novum»). Le Titulaire reconnaît et accepte que la **Banque rende accessibles à Novum toutes les données** que le Titulaire a transmises demande de carte, ainsi que toutes les données relatives à l'utilisation de la carte, dans le but de garantir l'exécution correcte des diverses fonctions liées à la carte (par exemple chargement, consultation du solde). Le Titulaire accepte également que Novum soit habilitée à enregistrer ces données.

3. Utilisation de la carte/autres services

Le Titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et à bénéficier de services auprès des partenaires commerciaux affiliés, ainsi qu'à obtenir des avances en espèces dans le monde entier auprès des banques autorisées, pour autant que ceux-ci soient équipés du système d'acceptation électronique prévu pour les cartes MasterCard Electronic. Avec la carte et son NIP, le Titulaire peut obtenir des avances en espèces auprès des distributeurs automatiques de billets. Le Titulaire est tenu de **remplacer** dans les plus brefs délais, auprès de l'un des nombreux distributeurs automatiques suisses de billets munis de la marque MasterCard, le NIP octroyé par la Banque **par un nouveau NIP** de son choix. Il s'engage à **n'inscrire ce NIP nulle part et à ne pas le dévoiler à des tiers**, même si ces derniers prétendent être des collaborateurs de la Banque (Cornèr card compris).

Le Titulaire est responsable de toutes les conséquences quelles qu'elles soient résultant de la non-observation du devoir de protection du NIP, respectivement de la carte. Les partenaires commerciaux affiliés ainsi que les banques autorisées peuvent demander une pièce d'identité. Par la signature du document prévu à cet effet au moment de l'utilisation de la carte, ainsi que par l'emploi du NIP, le Titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le Titulaire reconnaît en outre le montant des transactions qu'il a effectuées avec la carte ou avec les données de sa carte, sans signature et sans utilisation du NIP (par ex. sur Internet).

Le Titulaire autorise la Banque, de manière irrévocable, à payer ces sommes au partenaire commercial affilié ou à la banque autorisée. Il devient le débiteur de la Banque pour les sommes que celle-ci a versées. La Banque se réserve le droit de ne pas

honorer les documents qui ne correspondent pas aux présentes conditions générales.

La carte a uniquement fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La Banque n'assume aucune responsabilité quant aux opérations conclues avec la carte. Le Titulaire reconnaît en particulier que la Banque n'est pas responsable si la carte n'était pas honorée pour une raison ou une autre – intégralement ou partiellement – par les partenaires commerciaux affiliés ou les banques autorisées. Il reconnaît en outre que la Banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les opérations y relatives, même si la livraison ou la prestation de services ne sont pas fournies ou le sont avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque en rapport avec ces affaires, le Titulaire doit s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées. La carte doit uniquement être utilisée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions/vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses ou recharges effectuées en devises différentes de celle choisie dans la demande de carte, le Titulaire accepte le change appliqué par la Banque. Le Titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte en accédant gratuitement à Onlineaccess, qui est à disposition sur le site web de la Banque. En alternative, le Titulaire peut demander son solde à la Help Line 24h de la Banque (moyennant autorisation) en utilisant le numéro de téléphone prévu à cet effet (les frais de conversation sont à la charge du Titulaire – comme indiqué dans l'aperçu des frais à l'arrière). Le solde comprend toutes les transactions qui ont été notifiées à la Banque jusqu'à la veille au soir. Les contestations éventuelles doivent être immédiatement communiquées à la Banque **par écrit** et dans tous les cas dans les **30 jours** suivant la date de comptabilisation. Les annonces faites après ce délai ne sont pas prises en considération.

5. Remboursement du solde

Le Titulaire qui n'a plus l'intention d'utiliser la carte peut, à titre exceptionnel, demander le remboursement du solde moyennant une déduction des frais administratifs de la Banque (comme indiqué dans l'aperçu des frais à l'arrière).

6. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte, le Titulaire doit immédiatement avvertir la Banque par téléphone et confirmer par la suite cette communication par écrit. En cas de vol, il doit également porter plainte auprès de la police. Jusqu'au moment où la Banque reçoit cette communication du Titulaire, ce dernier est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Il est déchargé de cette responsabilité s'il a totalement respecté les obligations de diligence qui lui incombent. La Banque facture des frais (comme indiqué dans l'aperçu des frais à l'arrière) pour le remplacement de la carte, qui n'intervient généralement pas avant 7 jours à compter de la demande.

7. Blocage de la carte

La Banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer sans préavis la carte, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La Banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le Titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le Titulaire restent inchangées. La Banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du Titulaire.

8. Respect des dispositions légales/échange d'informations

Le titulaire reconnaît et accepte qu'il est seul responsable, dans le cadre de ses relations commerciales avec la banque, de respecter toutes les dispositions légales et réglementaires, notamment celles de **nature fiscale**, qui lui incombent aux termes de la législation du pays dans lequel se trouve son lieu de résidence ou de domicile, ou de manière générale aux termes de la législation de tous les pays dans lesquels il est tenu de **payer des impôts sur les avoirs versés ou déposés sur sa propre carte**. La banque décline toute responsabilité dans ce domaine. S'il a un doute sur ces obligations, le titulaire doit demander conseil à son expert en la matière. Le titulaire est rendu attentif au fait que la banque peut être tenue, dans le cadre d'accords

stipulés par la Suisse avec des États tiers et qui se basent sur des requêtes individuelles ou collectives correspondantes ou sur un standard reconnu sur le plan international comme celui d'échange automatique d'informations, de transmettre des informations concernant les cartes de paiement aux autorités fiscales suisses ou étrangères compétentes.

9. Traitement des données/recours à des tiers/autres dispositions

Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la banque est autorisée à enregistrer ses conversations téléphoniques avec le titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant un an. Le titulaire confirme en outre l'exactitude des indications inscrites sur la demande de carte et autorise la banque à recueillir auprès des administrations publiques (office des poursuites, contrôle des habitants, office des tutelles), de son employeur, de ses banques et du Centre d'informations de crédit (ZEK) toutes les informations (concernant l'adresse actuelle, la capacité de paiement, une éventuelle tutelle) nécessaires à l'étude de sa demande de carte. Le titulaire accepte que, même en cas de transactions ayant lieu en Suisse, les données soient transmises à la banque par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit. La banque est autorisée à faire appel à des entreprises partenaires ou à des tiers en Suisse ou à l'étranger dans le cadre de ses tâches administratives ou autres liées à la demande ou à l'utilisation de la carte, aux programmes de fidélité ou à d'autres prestations en rapport avec la carte, ainsi qu'à transmettre des données des titulaires à l'étranger, pour autant qu'une protection adéquate des données soit assurée. La banque ou les tiers mandatés par la banque ainsi que Valora est/sont autorisée/s autorisés à enregistrer, à traiter et à utiliser les données concernant le titulaire et les transactions, en particulier à des fins de marketing et d'étude de marché et pour établir des profils de clients. Le titulaire bénéficie ainsi d'un suivi personnalisé ainsi que d'offres et d'informations sur mesure concernant les produits et prestations de la banque ou Valora. Les données suivantes sont notamment traitées: données sur le titulaire, les transactions effectuées avec la carte et les prestations supplémentaires ou accessoires.

La banque peut offrir en cession et transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les droits découlant pour elle du présent contrat (de l'utilisation de la carte, cotisation annuelle, etc.). Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et les données en rapport avec le présent contrat. Dans le cas où lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement s'ils s'obligent à les maintenir secrètes et à respecter la même obligation aux éventuels ultérieurs partenaires commerciaux (les informations et les données rendues accessibles aux tiers servent en principe exclusivement à la réalisation et au recouvrement de créances en suspens).

Le titulaire confirme qu'il a lu le contenu des présentes Conditions Générales ainsi que l'aperçu des frais à l'arrière, l'a compris et l'accepte sans réserve par sa propre signature apposée sur le formulaire de demande de carte. Une copie supplémentaire des présentes Conditions Générales lui est adressée en même temps que la carte. La signature et/ou l'utilisation de la carte constituent/ constitue aussi une confirmation supplémentaire de l'acceptation des Conditions Générales.

10. Modification des Conditions Générales/for juridique et droit applicable

La banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Les modifications sont communiquées au titulaire par lettre circulaire ou toute autre voie appropriée. Les modifications sont considérées comme approuvées si le titulaire ne soulève aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la communication.

Tous les rapports du titulaire avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour le titulaire domicilié à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.